

Index de l'égalité professionnelle

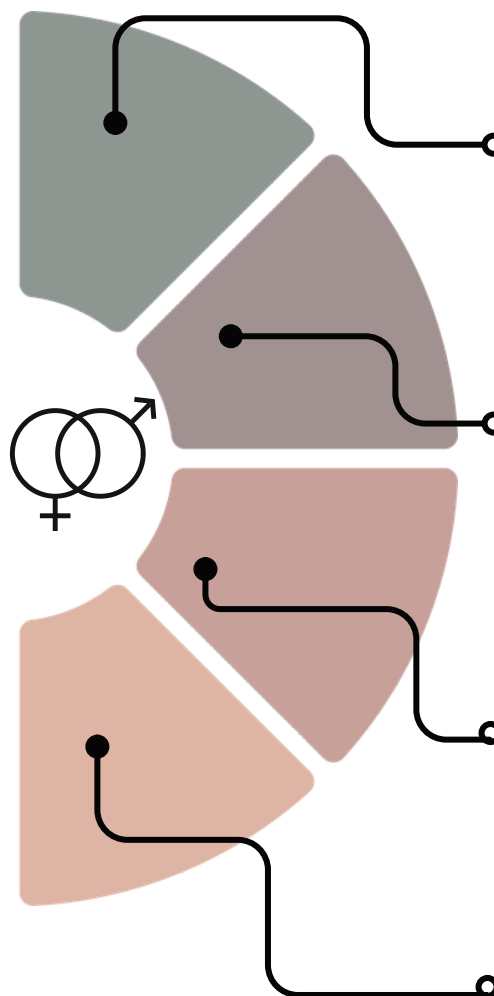
MECS DE LUZANCY

Etablissement dont le budget est
inférieur à 200 millions d'euros

2024

Note
globale

54
100



11,1%

Indicateur 1
Ecart global de rémunération
entre les femmes et les
hommes titulaires

10,1%

Indicateur 2
Ecart global de rémunération
entre les femmes et les
hommes contractuels

25,0%

Indicateur 3
Taux d'avancement de corps

Néant

Indicateur 4
Taux d'avancement de grade

Réglementation

Décret n° 2024-948 du 21 octobre 2024 relatif à la mesure et à la réduction des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dans la fonction publique hospitalière

Décret n° 2024-949 du 21 octobre 2024 fixant les modalités de calcul des indicateurs définis à l'article 1er du décret n° 2024-948 du 21 octobre 2024 relatif à la mesure et à la réduction des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dans la fonction publique hospitalière



Index de l'égalité professionnelle

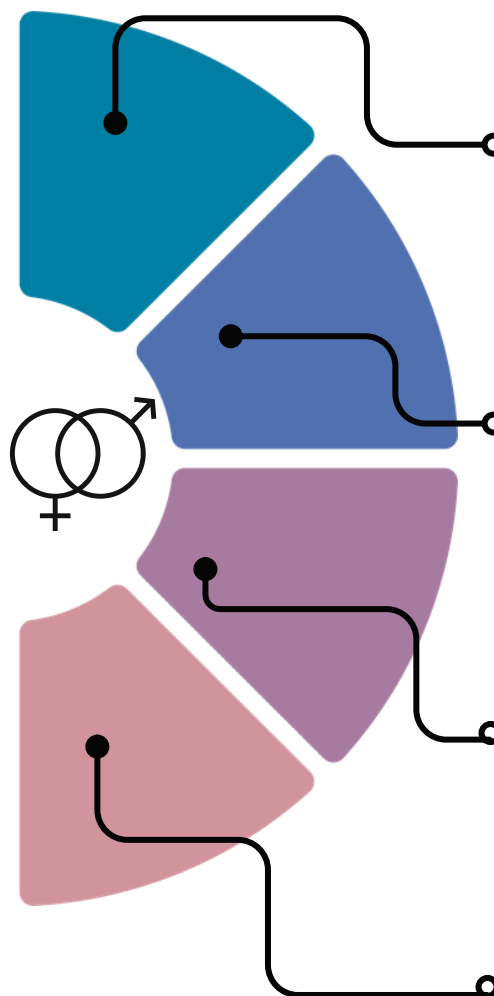
MECS DE LUZANCY

Etablissement dont le budget est
inférieur à 200 millions d'euros

2025

Note
globale

56
100



04%

Indicateur 1
Ecart global de rémunération
entre les femmes et les
hommes titulaires

14,7%

Indicateur 2
Ecart global de rémunération
entre les femmes et les
hommes contractuels

Néant

Indicateur 3
Taux d'avancement de corps

17,5%

Indicateur 4
Taux d'avancement de grade

Réglementation

Décret n° 2024-948 du 21 octobre 2024 relatif à la mesure et à la réduction des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dans la fonction publique hospitalière

Décret n° 2024-949 du 21 octobre 2024 fixant les modalités de calcul des indicateurs définis à l'article 1er du décret n° 2024-948 du 21 octobre 2024 relatif à la mesure et à la réduction des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dans la fonction publique hospitalière

